

## Fiche d'inscription Août 2025

(Une fiche d'inscription par enfant)



NOM ET PRENOM DE L'ENFANT .....

Cochez les jours souhaités :

DATES	Journée	Sorties	Prix de la sortie en sus
Lundi 04 août 2025			
Mardi 05 août 2025		Piscine	8€
Mercredi 06 août 2025			
Jeudi 07 août 2025			
Vendredi 08 août 2025			
Lundi 11 août 2025			
Mardi 12 août 2025		Piscine	8€
Mercredi 13 août 2025			
Jeudi 14 août 2025			
Vendredi 15 août 2025	<b>FÉRIÉ</b>		
Lundi 18 août 2025			
Mardi 19 août 2025		Piscine	8€
Mercredi 20 août 2025			
Jeudi 21 août 2025		Rep Air	15€
Vendredi 22 août 2025			
Lundi 25 août 2025			
Mardi 26 août 2025		Piscine	8€
Mercredi 27 août 2025			
Jeudi 28 août 2025			
Vendredi 29 août 2025			

A prévoir tous les jours :

- Casquette
- Crème solaire

A prévoir en sortie :

- Casquette
- Crème solaire
- Maillot de bain (pas de short)
- Serviette
- K-way
- Chaussures adaptées à la sortie



3

Les places sont attribuées en fonction de l'ordre d'inscription.

La validation de l'inscription vous sera envoyée par la Directrice des Marsuplots avec le montant à régler avant le démarrage de l'accueil.

Le barème est déterminé en fonction du quotient familial (revenu imposable, avant abattement, divisé par le nombre de parts).

Mode de paiement :

- Pour les parents qui ont opté pour le prélèvement, la facture sera prélevée.
- Pour les parents qui n'ont pas opté pour le prélèvement :**
- Opter pour le prélèvement (nous faire parvenir un R.I.B)
- Régler par chèque (le montant doit correspondre à l'inscription du mois d'août)
- Régler en chèques CESU/ANCV (la somme doit être égale ou inférieure au montant de l'inscription du mois d'août)
- Effectuer un virement du montant correspondant à l'inscription du mois d'août avec le libellé : nom de l'enfant + août
- Régler en espèces

Cochez la case correspondante :

- ➔ Enfant ayant une ou des intolérance(s) et/ou allergie(s) alimentaire(s) avec ou sans PAI :
- Non
- Oui

Conformément au règlement intérieur :

- Les inscriptions sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'un remboursement
- La structure ne propose pas de garde sur place les jours de sorties

- En cochant cette case, j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et des tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement « Les Marsuplots » et y adhérer.

Pour rappel, le règlement intérieur et les tarifs sont consultables sur le site : <https://periscolaire-hoerd.fr/>

Nom, date et signature du ou des représentants légaux



4